



Etablissement
 Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 15 octobre 2024
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DÉLIBÉRATION n°2024-10-15_3739

Athis-Mons – Délimitation d'un secteur de
 renouvellement urbain en ex-zone C du plan
 d'exposition du bruit de l'aéroport d'Orly

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 octobre à 19h les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 09 octobre 2024. La séance est retransmise en direct sur le site internet de l'EPT.

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Villejuif	Mme ABDOURAHAMANE Rakia	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme AMKIMEL Saloua	Représentée	M. GAUDIN	P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUG Anissa	Absente		-
Orly	M. BAGÉ Jinny	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Représenté	M. LADIRE	P
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Présent		A
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Présent		A
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente		P
Viry Chatillon	M. BERENGER Jérôme	Présent		P
Thiais	M. BEUCHER Daniel	Présent		P
Chevilly-Larue	Mme BOIVIN Régine	Présente		P
Villejuif	M. BOUNEGTA Mahrouf	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Absent	M. TAUPIN	-
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Représenté	M. MARCHAND	P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kati	Absente		-
Viry-Châtillon	Mme CAPELO Vanessa	Représentée	M. BERENGER	P
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	Représentée	Mme VALA	P
Choisy-le-Roi	M. CHASSAY Laurent	Présent		P
Savigny-sur-Orge	Mme CHEVALIER Catherine	Présente		P
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	Représenté	Mme SOW	P
Savigny-sur-Orge	M. DARMON Charles	Représenté	M. TEILLET	P
Chevilly-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente		P
Cachan	Mme DE COMARMOND Hélène	Présente		P
L'Haÿ-les-Roses	M. DECROUY Clément	Représenté	M. LESSELINGUE	P
Savigny-sur-Orge	M. DEFREMONT Jean-Marc	Présent		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. DELAGE Jean-François	Présent		P
Arcueil	Mme DELAHAIE Carine	Représentée	Mme DAUMIN	P
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	M. DELORT Daniel	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	Représentée	M. DEFREMONT	P
Ivry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	Présente		P
Savigny-sur-Orge	Mme EUGENE Joëlle	Présente		P
Ivry-sur-Seine	Mme FREIH-BENGABOU Kheira	Présente		P
Villejuif	M. GARZON Pierre	Représenté	Mme LEYDIER	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUDIN Philippe	Présent		P
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	Représentée	Mme OSTERMEYER	P
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	Représenté	M. MARCILLAUD	P
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	Représentée	M. BENETEAU	P
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Éric	Présent		P
Athis-Mons	M. GROUSSEAU Jean-Jacques	Présent (2)	M. SAC (1)	P
Choisy-le-Roi	M. HUTIN Sébastien	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. ID ELQUALI Ali	Représenté	M. LIPIETZ	P
Gentilly	Mme JAY Marie	Présente		P

3739

1/5

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	Représentée	M. BEN-MOHAMED	A
Villejuif	Mme KACIMI Malika	Absente		-
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Ouarda	Présente		P
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	Représentée	M. VIELHESCAZE	P
Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	Présent		P
Villejuif	M. LAFON Gilles	Représenté	M. TRAORE	P
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	Représentée	Mme VERMILLET	P
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Représentée	M. HUTIN	P
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	Présente		P
Morangis	M. LEGRAND Jean-Jacques	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent		P
Orly	M. LERUDE Renaud	Présent		P
L'Haÿ-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	Présent		P
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	Présente		P
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Présente		P
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Représentée	Mme BOVIN	P
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Présente		P
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Représenté	Mme EUGENE	P
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Présent		P
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mehdi	Représenté	Mme DORRA	P
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Représentée	M. BAGÉ	P
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Représentée	Mme EBODE ONDOBO	P
L'Haÿ-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Présent ⁽³⁾		-
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Présent		P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme MUSEUX Christine	Présente		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme NOWAK Mélanie	Représentée	Mme BENSARSA REDA	P
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Présente		P
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Représenté	M. GRILLON	P
Arcueil	Mme PECCOLO Héliène	Représentée	Mme FREIH-BENGABOU	P
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Présent		P
Cachan	M. PETIOT David	Représenté ⁽³⁾	M. MOUALHI	-
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Absente		-
Fresnes	M. PIROLLI Yann	Représenté	Mme LORAND	P
Cachan	M. RABUEL Stéphane	Présent		P
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Présent		P
Viry Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Représenté	M. VILAIN	P
Thiais	M. SEGURA Pierre	Représenté	Mme LEURIN-MARCHEIX	P
Orly	Mme SOUID Imène	Présente		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme SOURD Françoise	Représentée	Mme CHEVALIER	P
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	Présente		P
Valenton	Mme SPANO Cécile	Représentée	M. YAVUZ	P
Chevilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Absent		-
Savigny-sur-Orge	M. TEILLET Alexis	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	Présent		P
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Représentée	Mme JAY	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. TRAORE Ibrahima	Présent		P
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Présente		P
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Représentée	M. KENNEDY	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. VIC Jean-Pierre	Présent		P
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Présent		P
Viry Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Présent		P
Valenton	M. YAVUZ Mélin	Présent		P

(1) Jusqu'à la délibération 3697 et à partir de la 3748 (2) A partir de la délibération 3698 et jusqu'à la 3747 (3) Jusqu'à la délibération 3717

Secrétaire de Séance : Madame JAY Marie

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire			102
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
3693 à 3697	59	37	96
3698 à 3717	60	36	96
3718 à 3747	59	35	94
3748	58	36	94

Exposé des motifs

Dans le cadre de la procédure de modification n°5 de son plan local d'urbanisme (PLU), la commune d'Athis-Mons a souhaité permettre une évolution maîtrisée des tissus urbains voisins de l'avenue François Mitterrand (RD7), afin de répondre à la demande en logements et de respecter les objectifs de densification prévus par les documents de portée supérieure, notamment le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) de 2013. Un secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) a donc été créé sur le nord de l'avenue (croisement Belle-Etoile, prochainement desservi par le tramway n°7), prévoyant la construction de nouveaux logements, ainsi qu'un équipement scolaire, devant permettre de répondre aux besoins très importants dans ce secteur.

Dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques Associées (PPA), la MRAe a rappelé les nuisances sonores et la pollution atmosphérique induites par le trafic routier auxquelles seront confrontées les nouvelles populations, plaidant pour la réalisation d'études complémentaires. La commune d'Athis-Mons a souhaité donner une suite favorable à cette demande en engageant les campagnes d'études acoustique et de pollution de l'air, concomitamment à la procédure de modification n°5 du PLU.

Le site est inclus dans le Plan d'Exposition au Bruit (PEB) d'Orly, au sein de son ex-zone C, dans lequel figurent des contraintes d'urbanisation. Comme le précise l'article L112-10 5° du Code de l'Urbanisme : « dans les zones C, les plans d'exposition au bruit peuvent délimiter des secteurs où, pour permettre le renouvellement urbain des quartiers ou villages existants, des opérations de réhabilitation et de réaménagement urbain peuvent être autorisées, à condition qu'elles n'entraînent pas d'augmentation de la population soumise aux nuisances sonores ».

La réalisation de ce projet est donc conditionnée à la mise en place d'un tel secteur, qui doit être délimité par arrêté préfectoral pris après enquête publique. La saisine de la Préfète de l'Essonne est de la compétence de l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre, qui délibère sur demande du Conseil Municipal d'Athis-Mons.

Ce secteur de renouvellement urbain permettrait la construction de 440 logements supplémentaires, soit une augmentation de population estimée à 1087 habitants. Tous les logements feront l'objet d'une isolation acoustique adaptée.

Conformément au principe de coopérative des villes qui anime l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, le maire de Athis-Mons a, en date de 17 septembre 2024, sollicité l'EPT afin qu'il approuve le projet de délimitation du secteur de renouvellement urbain situé avenue François Mitterrand (croisement Belle-Etoile), à Athis-Mons, en zone C du PEB de l'aéroport d'Orly.

Il est proposé, dès lors, au Conseil territorial :

- d'approuver le projet de délimitation d'un secteur de renouvellement urbain « François Mitterrand » à Athis-Mons en ex-zone C du PEB de l'aéroport d'Orly, autorisant la création de 440 logements, soit une augmentation de la population estimée à 1087 habitants ;
- d'autoriser le Président de l'Établissement Public Territorial à faire élaborer le dossier justificatif et à affiner avec les services préfectoraux la délimitation et les caractéristiques de ce secteur de renouvellement urbain ;
- de demander à la Préfète de l'Essonne qu'elle prenne un arrêté soumis à enquête publique approuvant la délimitation de ce secteur de renouvellement urbain en ex-zone C du PEB.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu les statuts de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre et notamment sa compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles de L.111-1 à 111-5, L.112-9 et L. 112-10 ;

Vu l'arrêté du 6 octobre 1994 relatif aux créneaux horaires sur l'aéroport d'Orly ;

Vu le plan d'exposition au bruit de l'aéroport d'Orly révisé par arrêté inter-préfectoral en date du 21 décembre 2012 et notamment le document graphique ;

Vu le plan de gêne sonore de l'aérodrome d'Orly approuvé par arrêté inter-préfectoral en date du 30 décembre 2013 et notamment les contours des zones de bruit définies sur la base des courbes des indices Lden ;

Vu le schéma directeur de la région Ile-de-France approuvé par décret pris en Conseil d'État le 27 décembre 2013 ;

Vu le nouveau schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF-E) arrêté le 12 juillet 2023 par le Conseil Régional d'Ile-de-France ;

Vu le schéma de cohérence territoriale de la Métropole du Grand Paris approuvé en date du 13 juillet 2023 ;

Vu la délibération n°2021-01-26_2217 du Conseil Territorial de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre du 26 janvier 2021 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ;

Vu le plan local d'urbanisme de la commune d'Athis-Mons approuvé le 14 décembre 2005, modifié le 20 novembre 2008, 29 juin 2011, 30 janvier 2013, 23 juin 2020 et 12 mars 2024, mis à jour 5 juillet 2013 et le 17 août 2023, révisé le 26 juin 2018 ;

Vu la délibération n°2021-01-26_2217 du conseil territorial de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre du 26 janvier 2021 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ;

Considérant qu'au titre de l'article L. 112-9 du code de l'urbanisme, dans ces secteurs de renouvellement urbain, une augmentation de la population est possible si le PEB concerne un aérodrome dont les créneaux sont limités réglementairement et que l'aéroport d'Orly est dans ce cas de figure ;

Considérant qu'au titre de l'article L. 112-10 5° du code de l'urbanisme, il est possible de délimiter des secteurs de renouvellement urbain des quartiers ou villages existants où des opérations de réhabilitation et de réaménagement urbain peuvent être autorisées dans l'ex-zone C du plan d'exposition au bruit ;

Considérant qu'au titre de l'article L. 112-10 5° du code de l'urbanisme, les secteurs de renouvellement urbain en zone C du PEB sont délimités par arrêté préfectoral, à la demande de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de plan local d'urbanisme ;

Considérant le programme immobilier envisagé dans ce futur secteur de renouvellement urbain qui vise à répondre aux besoins en logements de la commune et à améliorer la qualité de l'espace public, dans le cadre de la requalification du tissu urbain riverain l'avenue François Mitterrand, en accompagnement du prolongement du tramway T7 jusqu'à la gare de Juvisy-sur-Orge ;

Considérant, qu'en conséquence, ce projet est d'intérêt général ;

Considérant que l'arrêté préfectoral de délimitation d'un secteur de renouvellement urbain est obligatoirement soumis à enquête publique par la Préfète de l'Essonne ;

Considérant la lettre du Maire de la commune de Athis-Mons en date 17 septembre 2024, sollicitant l'intervention de l'EPT pour entreprendre les démarches de création d'un secteur de renouvellement urbain auprès de la Préfète de l'Essonne et permettre ainsi la réalisation des projets de construction de logements neufs portés par la commune ;

Considérant que le projet de délimitation d'un secteur de renouvellement urbain "François Mitterrand" sera présenté au Conseil municipal de la commune d'Athis-Mons en date du 16 octobre 2024 ;



Vu l'avis de la commission permanente "Garantir la ville et la qualité de vie pour tous" ;

Entendu le rapport de M. Camille Vielhescaze ;

Sur proposition de Monsieur Le Président ;

Le conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

- 1. Approuve le projet de délimitation d'un secteur de renouvellement urbain situé avenue François Mitterrand (croisement Belle-Etoile), à Athis-Mons en zone C du PEB de l'aéroport d'Orly, autorisant la création de 440 logements, soit une augmentation de la population estimée à 1087 habitants.**
- 2. Autorise le Président de l'EPT à faire élaborer le dossier justificatif et à affiner avec les services préfectoraux la délimitation et les caractéristiques de ce secteur de renouvellement urbain.**
- 3. Demande à la Préfète de l'Essonne de prendre un arrêté soumis à enquête publique approuvant l'institution de ce secteur de renouvellement urbain dans la zone C du PEB.**
- 4. Précise les modalités de publicité de la présente délibération :**
 - publication sur le site internet de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre : www.grandorlyseinebievre.fr,
 - affichage pendant un mois en mairie d'Athis-Mons et au siège de l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre situé à l'Hôtel de Ville de Vitry-sur-Seine,
- 5. Précise qu'ampliation de la présente sera adressée à Madame la Préfète de la Valle-de-Marne, à Madame la Préfète de l'Essonne et à l'Unité territoriale de l'Essonne de la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France.**
- 6. Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant Tribunal administratif de Melun, 43, rue du Général de Gaulle, 77008 Melun Cedex, dans un délai de deux mois.**
- 7. Invite le Président ou toute personne habilitée par lui, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.**

Vote : Pour 91 – Abstentions 3

A Vitry-sur-Seine, le 18 octobre 2024
Le Président

Michel LEPRETRE